

**Téléphonie Mobile**  
**Fiche de synthèse Charte 2021**

**Informations générales :**

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16ème
Nom de site		Numéro	T13999
Adresse du site	112, avenue Kléber	Hauteur	R+7 (21.80m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Remplacement des 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes 2G/3G/4G/5G entrelacées avec ajout de la 5G dans le 3500MHz		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts ; Orange, SFR et Free présents		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

**Calendrier de suivi du dossier**

Date de validation de la version précédente du dossier	2021
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	04/04/2025
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	04/05/2025

**Objet de la demande**

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/3G/4G par 3 nouvelles antennes (fréquences, 700, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz), avec le 3500MHz en 5G, orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Lucarne à 5m, fenêtres à 10m en dessous de l'antenne et skydome.	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100): 0° < 1V/m - 120° < 1V/m - 240° < 2V/m 5G (3500): 0° < 1V/m - 120° < 1V/m - 240° < 1V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	24.85m (0°), 26.43m (120/240°) pour les antennes à faisceaux fixes et orientables		

**Incidence visuelle**

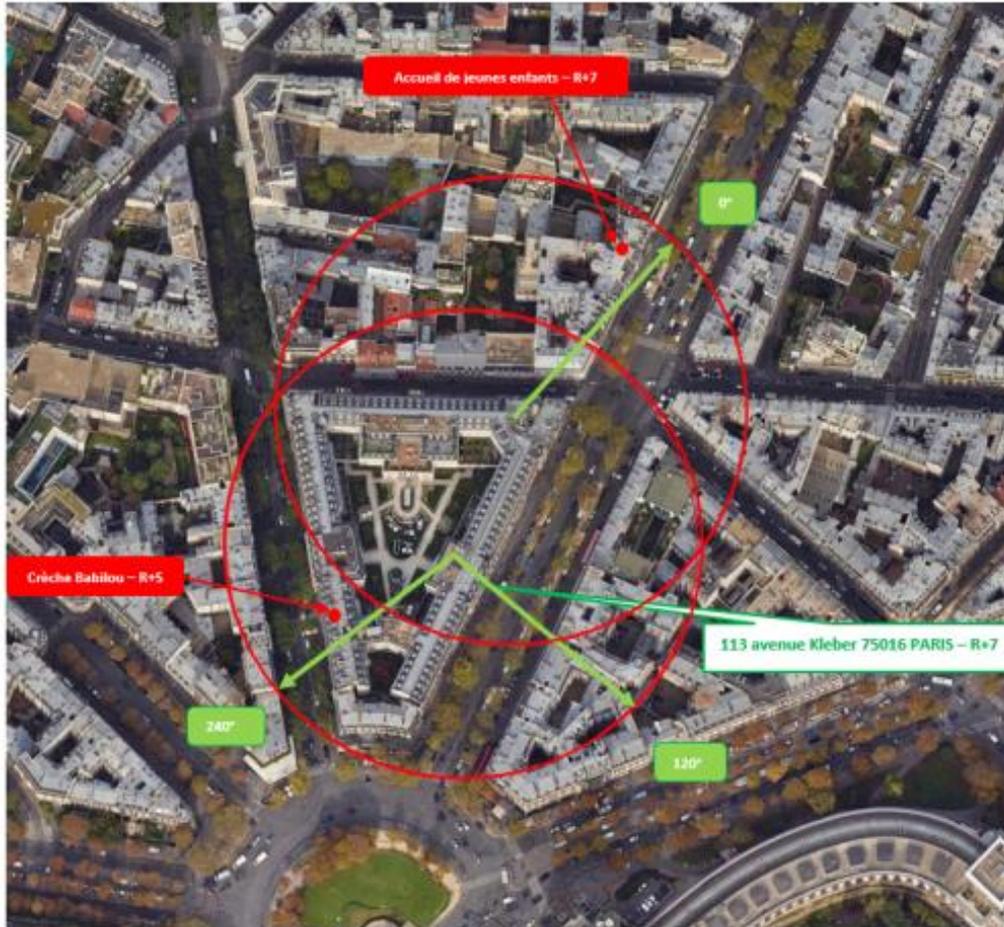
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux fixes et orientables fixées sur un mât.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.

**Date :**

**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

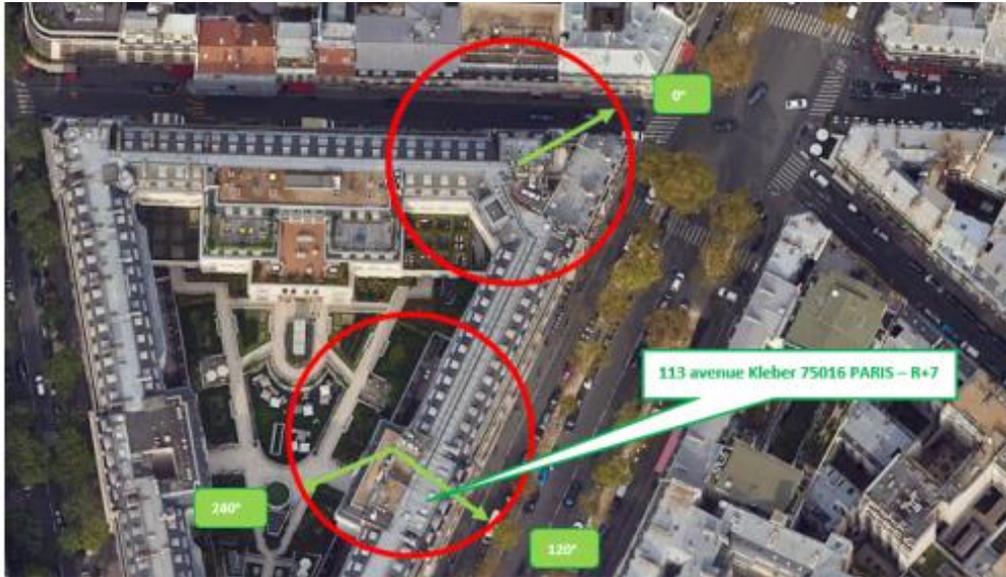
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu 5G, en V/m
Crèche Babilou	4 avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS	R+5	Non	62m	Entre 0 et 1 V/m
Accueil de jeunes enfants	100 avenue Kleber 75016 PARIS	R+7	Non	85m	Entre 0 et 1 V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)**

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située AVENUE KLEBER 75016 PARIS-16E-ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

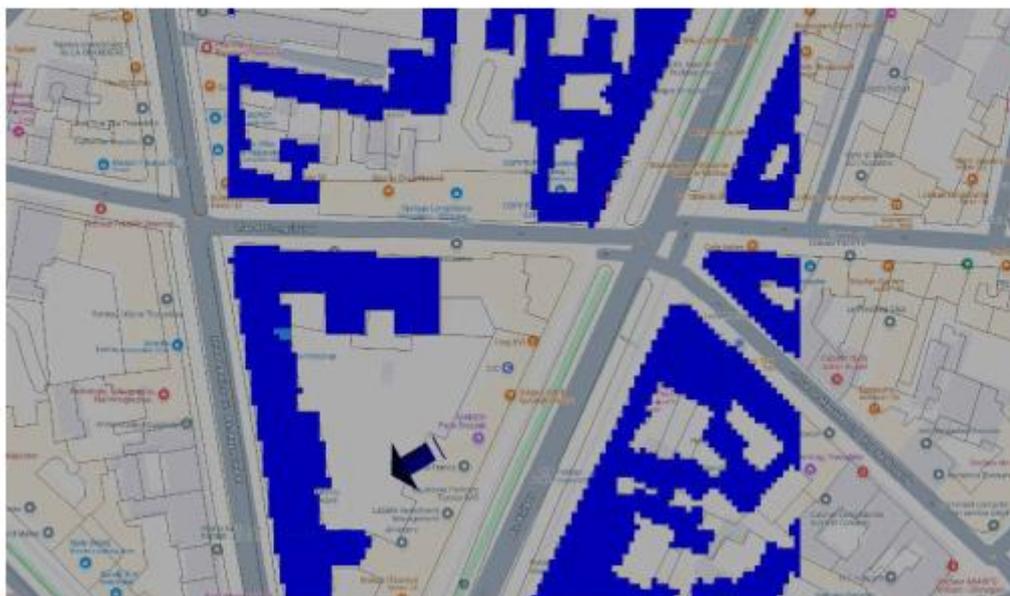
	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	19.5 m	25.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

c. Azimut 240°

*Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .*



**Légende**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

Resultats de simulation des antennes a faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située AVENUE KLEBER 75016 PARIS-16E-ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	19.5 m	28.5 m	22.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

b. Azimut 120°

**Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .**



## Vue des Antennes Avant/Après

État de l'existant :

État projeté : les antennes ne sont pas visibles depuis l'espace public



## Vue des Azimuts

Azimut S1 : 0°



Azimut S2 : 120°



Azimut S3 : 240°

